

Modalité d'organisation « Les Belles Montées 2019 »

1 – Identification de l'épreuve :

Intitulé de la course : Les Belles Montées 2019 le 01 Juin 2019

Appartenances des organisateurs à une fédération : aucune.

Siège de l'organisation : Association LA BELLE MONTEE - Loisirs et sports en Quercy Vert
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée sous le numéro : W822002611. J.O. du
03 Novembre 2011. dont le siège social est sis à : Mairie de La Salvetat Belmontet / 82230 LA
SALVETAT BELMONTET adhérente à la Fédération : Fédération Française de randonnée
(F.F.R) et de cyclotourisme (F.F.C.)

N° de téléphone : 05 63 30 41 05 / 05 63 30 34 16

2 – Droits et délais d'inscription :

Nom et adresse de la personne habilitée à recevoir les inscriptions : Alexandre Szasz,

Domicilié à : 8 Bis Joseph Vie, 31300 Toulouse, organisateur

3 – Conditions de participation :

Catégories admises à participer :

- 1) Course Adulte : juniors, espoirs, seniors vétérans
- 2) Course Enfant : éveil athlétique, Poussin, Benjamin, minimes, cadets,
- 3) Randonnée Nordique : juniors, espoirs, seniors vétérans

Licence sportive: Non

Visite médicale préventive : obligatoire en cas d'absence d'affiliation à la F.F.A, F.F.C ou F.F.R.

4 - : Distance à parcourir :

Longueur du circuit ou du parcours :

- 1) Course Adulte: 10 km
- 2) Course Enfant: 1 km
- 3) Randonnée Nordique: 10 km

Nombre de tours à effectuer dans le cas d'une boucle : 1

5 – Contrôles :

Lieu prévu pour la remise des dossiers : La Salvetat

Postes de contrôle : La Salvetat

Feuille de contrôle : Aucune

6 – Composition des équipes : Aucune

7 – Service d'ordre :

Commissaires de course : Signaleurs

8 – Prix attribués : En nature

9 – Dispositif d'encadrement médical :

Equipe de secouriste relevant d'une association agréée par le ministère de l'intérieur

Liaison radio avec le service d'urgence.

10 – Règlement de l'épreuve Détail: cf. Annexe_3.

Règlement « Les Belles Montées 2019 »

Article 1 – Organisation

La course les belles montées 2019 est organisée par Alexandre Szasz avec le concours de l'association LA BELLE MONTEE - Loisirs et sports en Quercy Vert.

Article 2 - Participation

Les épreuves sont ouvertes aux athlètes, licenciés et non licenciés de nationalité française ou étrangères aux catégories des catégories cadets, juniors, seniors et vétérans. Pour les mineurs : signature de l'autorisation parentale obligatoire.

Article 3 - Régularité des courses

Les courses sont conformes aux règlements sportifs 2012 de la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.). Le port du dossard sur la poitrine est obligatoire et les coureurs doivent suivre le circuit balisé par les signaleurs/contrôleurs. Tout coureur n'ayant pas été pointé sur le circuit se verra disqualifié à l'arrivée.

Article 4 – Licence FFA ou certificat médical

Au regard de l'article L 231-3 du code du sport et de l'alinéa I.A.3 du règlement des courses hors stades de la Fédération Française d'Athlétisme ne sont acceptés que les participants :

- Titulaires d'une licence Athlé compétition ou d'une licence Athlé santé loisir ou d'un pass'running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A.) pour l'année en cours au moment de la course,
- Titulaires d'une licence de la Fédération Française de Triathlon, ou Titulaire d'une licence d'une fédération affinitaire (FCF, FSGT, UFOLEP) faisant apparaître la mention "Athlétisme" pour l'année en cours au moment de la course,

Le numéro de licence doit être renseigné sur le bulletin d'inscription et la licence doit être présentée en cours de validité lors du retrait du dossard.

- Ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Ainsi lors de l'inscription l'original du certificat ou une copie datant de moins d'un an doit être transmis avec le bulletin d'inscription.

Suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

Article 5 - Annulation

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, Il ne saurait procéder à aucun remboursement des frais d'inscriptions, ni à aucune indemnité pour quelques motifs que ce soit.

Article 6 – Transfert d'inscription

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Article 7 – Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer, sur présentation de l'accusé de réception d'inscription, adressé à réception du bulletin d'inscription dûment régularisé, d'une pièce d'identité et le cas échéant du certificat médical, le samedi 1er Juin 2019 de 8h30 à 10h00 devant le départ de la course à la Salvetat Belmontet. Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Article 8 – Assurance et responsabilité Civile

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par un contrat n° 55111371 souscrit auprès de la société d'assurances ALLIANZ IARD dont le siège social est sis 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris la Défense Cedex.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- d'accident ou de défaillances provoquées par une déficience physique ou psychique consécutif à un mauvais état de santé des participants.
- de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.
- d'accident de la circulation dû à un non-respect du code de la route. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 9 - Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Par notre intermédiaire, chaque participant peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Chaque participant peut le refuser par courrier électronique en nous indiquant vos noms, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Article 10 – Droit d'image

Concernant le droit à l'image, par leur participation aux belles montées 2019 chaque participant autorise expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux Belles montées 2019, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 11 - Secours

Le service médical et les secours sont assurés par la croix rouge qui peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Article 12 - Véhicules

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 13 - Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

LISTE DES SIGNALEURS

Nom	Prenom	Date de Naissance	Adresse			
Arnal	Emmanuel	24/09/1972	Harnischweg 4	50259	Pulheim Allemagne	910475150975
Arnal	Laura	31/01/1974	Harnischweg 4	50259	Pulheim Allemagne	cf. Permis
Bernat	Alexis	03/08/1969	Adresse 1955, route d'Albi -	82370	ST NAUPHARY	900782200322
Calas	Delphine	09/07/1979	89 rue Saint Jacques	49100	Angers	960531300878
David	Marie	17/04/1959	960, route de Montauban	82230	LA SALVETAT-BELMONTET	4876H
Escalette	Christophe	12/08/1967	1306 route de Monclar D87	82230	Verlhac tescou	861145200525
Falguerolles (de)	Annick	23/04/1947	13 rue Deville	31000	Toulouse	66100
Falguerolles (de)	Antoine	19/07/1946	13 rue Deville	31000	Toulouse	142418
Falguerolles (de)	Edith	30/01/1979	33 rue Galibert Ferret	81200	Mazamet	950281100309
Falguerolles (de)	Vincent	22/06/1976	74, Avenue Gambetta	82000	Montauban	990382200135
GISQUET	Nicolas	21/05/1970	1045 RD8 de la Salvetat à Monclar	82230	LA SALVETAT BELMONTET	860631811223
GRANIER	Claude - Raymond - Jean-Louis	11/06/1959	1363, route de Genebrières	82230	MONCLAR DE QUERCY	8304313114
Izam	Sylvie	13/06/1975	8, rue Francois Arago	81000	Albi	930481100272
Lacan	Eric	29/11/1973	1700 route des vergnes	82230	La Salvetat Belmontet	911182200195
REVALLIER	LIONEL	03/04/1976	47 LOTISSEMENT DU STADE	82230	VERLHAC TESCOU	931181100500
Sangla	Jean Marc	17/03/1973	1322, chemin de la Salvetat à Montdurausse -	82230	LA SALVETAT-BELMONTET	901282200257
Soulas	Mélanie	26/11/1982	4, rue des 4 vents	37000	Tours	990737200353
Szasz	Alexandre	27/07/1976	8, Bis rue Joseph Vie	31300	Toulouse	921147100198
VIES	Eric	01/04/1965	171, chemin de Belmontet	82230	LA SALVETAT-BELMONTET	821131310063
Bringer	Jean Louis	16/05/1964	Montauban	82230	LA SALVETAT-BELMONTET	15AV78633
Gasc	Philippe	26/07/1973	Nathalys	82230	MONCLAR DE QUERCY	91048220270
Castella	Guillaume	27/08/1983	La salvetat Belmontet	82230	LA SALVETAT-BELMONTET	990982200101
Lasfargeas	Thierry Yves Marcel	30/11/1957	La salvetat Belmontet	82230	LA SALVETAT-BELMONTET	14AU2678

Course Sur Route Adulte

COMMUNES	N° et nature des voies empruntées ou traversées	Heures de passage
La Salvetat, 82230 La Salvetat-Belmontet, Tarn-et-Garonne, Midi-Pyrénées	Départ commune de La Salvetat : 1) Voie communale N°2 dite de la Salvetat 2) Voie communale N°15 de la Clare du Py 3) Voie communale N°2 dite du Py 4) Chemin rural de Barié 5) Voie communale N°2 de la Salvetat 6) Voie communale N°12 dite des Pempirilles 7) Route départementale 70E 8) Route Départementale 70 9) Voie communale N°2 dite de la Salvetat 10) Voie communale N°15 de la Clare du Py 11) Voie communale N°2 dite du Py 12) Chemin rural de Barié	DEPART: 10h00 ARRIVEE : 12h30

Course Sur Route Enfant

COMMUNES	N° et nature des voies empruntées ou traversées	Heures de passage
La Salvetat, 82230 La Salvetat-Belmontet, Tarn-et-Garonne, Midi-Pyrénées	1) Voie Communale de La Salvetat	DEPART: 10h00 ARRIVEE: 10h30

Marche Nordique

COMMUNES	N° et nature des voies empruntées ou traversées	Heures de passage
La Salvetat, 82230 La Salvetat-Belmontet, Tarn-et-Garonne, Midi-Pyrénées	Départ commune de La Salvetat : 1) Voie communale N°2 dite de la Salvetat 2) Voie communale N°15 de la Clare du Py 3) Voie communale N°2 dite du Py 4) Chemin rural de Barié 5) Voie communale N°2 de la Salvetat 6) Voie communale N°12 dite des Pempirilles 7) Route départementale 70E 8) Route Départementale 70 9) Voie communale N°2 dite de la Salvetat 10) Voie communale N°15 de la Clare du Py 11) Voie communale N°2 dite du Py 12) Chemin rural de Barié	DEPART: 10h00 ARRIVEE : 12h30

Intersections surveilles par des signaleurs

